PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la réglementation et des collectivités territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Arrêté n° 78-2022-
Portant renouvellement de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de SAINT-CYR-L'ÉCOLE

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 571-13 et R. 571-70 à R. 571-80 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R.133-1 et suivants ;

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°92-042 du 30 janvier 1992 portant création de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-07-31-005 du 31 juillet 2019 portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2020-01-15-001 du 15 janvier 2020 portant modification de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2020-09-28-022 du 28 septembre 2020 portant renouvellement partiel de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2022-10-06-00001 du 6 octobre 2021 portant renouvellement partiel de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2022-06-27-003 du 27 juin 2022 portant délégation de signature à M. Victor DEVOUGE, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines, sous-préfet de Versailles ;

Tél. : 01.39.49.78.00
Mel : valerie.magne@yvelines.gouv.fr
Adresse postale :1 rue Jean Houdon – 78 010 Versailles Cedex

Vu les courriers du 25 avril 2022 adressés aux membres des collèges des professionnels de l'aérodrome et des associations les invitant à renouveler le mandat de leurs représentants au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu les propositions de désignations reçues ;

Considérant que le mandat de trois ans des membres des collèges représentant les professions aéronautiques, les associations de riverains de l'aérodrome et les associations de protection de l'environnement et du cadre de vie concernées par l'environnement aéroportuaire est échu ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de renouveler la désignation des représentants des collèges pré-cités ;

Considérant que les représentants du collège des collectivités territoriales ont été désignés suite aux élections des assemblées auxquelles ils appartiennent, leur mandat est en conséquence reconduit ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole est arrêtée comme suit :

Président : Le préfet des Yvelines ou son représentant

Collège 1 -Représentants des professions aéronautiques

1.1 Représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome

TITULAIRE	SUPPLÉANT
M. Patrick BOYER	M. Luis MENDES

1.2 Représentants des usagers de l'aérodrome : Groupement des Usagers de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'École (GUAS)

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Jean PARPALEIX (GUAS)	M. Michel AUVILLAIN (GUAS)
M. Bertrand COMBALUZIER (GUAS)	Mme Solange MIRIGAY (GUAS)
M. Rémi SOURISSE (GUAS)	M. Elie BANKHALTER (GUAS)
M. Jean-Paul FOUCHER (GUAS)	M. Denis PIETERSOONE (GUAS)

Tél. : 01.39.49.78.00
Mel : valerie.magne@yvelines.gouv.fr
Adresse postale :1 rue Jean Houdon – 78 010 Versailles Cedex

1.3 Représentants de l'exploitant de l'aérodrome : Aéroports de Paris

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Sébastien COUTURIER	M. Laurent KADDOUCH
M. Olivier DELATTE	Mme Alexandra GALOPIN

Collège 2 - Représentants des collectivités locales

2.1 Représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP)	**Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP)**
. Mme Sonia BRAU (commune de Saint-Cyr-l'Ecole)	. Mme Marie-Laure ROUSSEAU (Saint-Cyr-l'Ecole)
. M. Alain SANSON (commune de Fontenay-le-Fleury)	. M. Richard RIVAUD (Fontenay-le-Fleury)
. Mme Caroline BOUIS (commune de Bailly)	. M. Mathieu BELKEBIR (Bailly)
. M. Wenceslas NOURRY (commune de Versailles)	. M. Emmanuel LION (Versailles)
. M. Marc TOURELLE (commune de Noisy-le-Roi)	. Mme Géraldine LARDENNOIS (Noisy-le-Roi)

2.2 Représentants du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil départemental des Yvelines

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
. M. Jean-Philippe LUCE **Conseil régional d'Ile-de-France**	. M. Richard RIVAUD **Conseil régional d'Ile-de-France**
. Mme Sonia BRAU **Conseil départemental des Yvelines**	. M. Philippe BENASSAYA **Conseil départemental des Yvelines**

Collège 3 - Représentants des associations

3.1 Représentants des associations de riverains de l'aérodrome et de protection de l'Environnement

ASSOCIATIONS	TITULAIRES / SUPPLÉANTS
Association Yvelines Environnement	. M. Patrick MENON- Titulaire . M. Fabien BAKER – Suppléant
Association France Nature Environnement 78	. Mme Marie-José ROUSSI-JAOUEN - Titulaire . M. Michel CONTET – Suppléant
Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV)	. M. Fabien BAKER – Titulaire . M. Patrick MENON- Suppléant
Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et Noisy-le-Roi (APEBN)	. M. Francisco DOS SANTOS - Titulaire . M. Patrick MENON- Suppléant

Tél. : 01.39.49.78.00
Mel : valerie.magne@yvelines.gouv.fr
Adresse postale :1 rue Jean Houdon – 78 010 Versailles Cedex

Association des Amis du Grand Parc de Versailles (AGPV)	. M. Yves PERILLON – Titulaire . Mme Arlette BARRE- Suppléante
Association contre les Nuisances Aériennes (ADECNA)	. M. Francis BEAULATON – Titulaire . M. Serge DROUIN – Suppléant
Association Contre les Nuisances de Noisy-le-Roi et Bailly (AC2NB)	. M. Régis DUVAL – Titulaire . Mme Nathalie PRADEL- Suppléante

Article 2 :

. Le mandat des membres des collèges représentant les professions aéronautiques et les associations de riverains de l'aérodrome et les associations de protection de l'environnement et du cadre de vie concernées par l'environnement aéportuaire est de trois ans.
Ce mandat prend fin si son titulaire perd la qualité pour laquelle il a été désigné.

. Le mandat des membres du collège des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

. Toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme normal de ce mandat.

. Lorsqu'il n'est pas suppléé, le membre du conseil peut donner mandat à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral 78-2019-07-31-005 du 31 juillet 2019 (modifié) est abrogé.

Article 4 :

La liste des représentants des administrations appelées à assister de façon permanente aux réunions de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole est arrêtée comme suit :

- le directeur général de l'aviation civile ou son représentant,
- le directeur départemental des Territoires des Yvelines ou son représentant,
- le chef de l'unité départementale des Yvelines de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,
- le commandant de la gendarmerie de l'Air ou son représentant,
- Le directeur de l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles.

Tél. : 01.39.49.78.00
Mel : valerie.magne@yvelines.gouv.fr
Adresse postale :1 rue Jean Houdon – 78 010 Versailles Cedex

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Article 6 :

Le secrétaire général de la Préfecture des Yvelines est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines, accessible sur le site internet de la préfecture et dont copie sera transmise aux membres de la commission ainsi qu'à :

- Monsieur le ministre de la transition écologique,
- Monsieur le préfet de la Région Ile-de-France

Fait à Versailles, le, 13 OCT. 2022

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général

Victor DEVOUGE

Tél. : 01.39.49.78.00
Mel : valerie.magne@yvelines.gouv.fr
Adresse postale :1 rue Jean Houdon – 78 010 Versailles Cedex